




Informations de base	
<p>2004/0196(AVC) AVC - Procédure d'avis conforme (historique)</p> <p>Accord CE/Jordanie: accord euro-méditerranéen d'association suite à l'élargissement 2004. Protocole</p> <p>Voir aussi 1997/0291(AVC)</p> <p>Subject</p> <p>6.40.05.04 Relations avec les pays du Machrek</p> <p>Zone géographique</p> <p>Jordanie</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		BROK Elmar (PPE-DE)	13/09/2004
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Affaires générales	2630	2004-12-13	
	Agriculture et pêche	2677	2005-09-19	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Relations extérieures			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
02/09/2004	Publication de la proposition législative initiale	COM(2004)0578 	
13/09/2004	Vote en commission		Résumé

13/06/2005	Publication de la proposition législative	05092/2005	Résumé
22/06/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/06/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0221/2005	
06/09/2005	Décision du Parlement	T6-0310/2005	Résumé
06/09/2005	Résultat du vote au parlement		
19/09/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		
26/10/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/0196(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
Modifications et abrogations	Voir aussi 1997/0291(AVC)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 310 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/26476

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0221/2005	28/06/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0310/2005 JO C 193 17.08.2006, p. 0024-0059 E	06/09/2005	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif complémentaire	14994/2004	07/12/2004	Résumé	
Document de base législatif	05092/2005	13/06/2005	Résumé	
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Proposition législative initiale	COM(2004)0578 	02/09/2004		

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2005/0735
JO L 283 26.10.2005, p. 0001-0001

[Résumé](#)

Accord CE/Jordanie: accord euro-méditerranéen d'association suite à l'élargissement 2004. Protocole

2004/0196(AVC) - 07/12/2004 - Document de base législatif complémentaire

Le présent document constitue le protocole définitif à l'accord entre l'Union européenne et la Jordanie portant sur l'inclusion des 10 nouveaux États membres à l'accord d'association entre l'Union et ce pays.

Accord CE/Jordanie: accord euro-méditerranéen d'association suite à l'élargissement 2004. Protocole

2004/0196(AVC) - 20/09/2005 - Acte final

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord d'association euro-méditerranéen entre l'Union et la Jordanie.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/735/CE du Conseil relative à la conclusion d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne des 10 nouveaux États membres.

CONTENU : La présente décision vise à permettre l'association des 10 nouveaux États membres à l'accord euro-méditerranéen d'association entre la Communauté et ses États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part. Le protocole vise également à inclure les nouvelles langues officielles de l'Union dans le texte de l'accord.

ENTRÉE EN VIGUEUR : le protocole entre en vigueur lorsque l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet aura été accompli.

Accord CE/Jordanie: accord euro-méditerranéen d'association suite à l'élargissement 2004. Protocole

2004/0196(AVC) - 06/09/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Elmar **BROK** (PPE-DE, DE), le Parlement donne son avis conforme sur la conclusion du protocole à l'accord euro-méditerranéen UE/Jordanie.

Accord CE/Jordanie: accord euro-méditerranéen d'association suite à l'élargissement 2004. Protocole

2004/0196(AVC) - 13/06/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord d'association euro-méditerranéen entre l'Union et la Jordanie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord euro-méditerranéen d'association UE-Jordanie doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord.

C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure simplifiée (conclusion de l'accord par le Conseil statuant à l'unanimité au nom des États membres, et le pays tiers concerné). Cette procédure ne porte pas atteinte aux compétences propres de la Communauté.

Le texte du protocole négocié avec la Jordanie est joint à la proposition (voir doc. Conseil n° 14994/2004).